

Quartiers et communautés à Tolède (XII^e-XV^e siècles)

JEAN-PIERRE MOLÉNAT*

Après 1085, date de la prise de Tolède par Alphonse VI, on peut distinguer cinq groupes ethno-religieux différents dans la ville: deux minorités religieuses protégées, les musulmans et les juifs, et trois groupes chrétiens, les mozarabes, les castillans et les francs. Une grande partie de l'histoire sociale et culturelle de la ville jusqu'au début du XVI^e siècle est celle de l'assimilation ou de la disparition des groupes minoritaires, encore que l'on ne puisse pas peut-être pas considérer les mozarabes des XII^e et XIII^e siècles comme une minorité ni leur assimilation comme réalisée dès le XIII^e s.².

Deux observations préalables sont nécessaires avant d'aborder le thème du rapport entre les quartiers urbains et ces différents groupes ethno-religieux.

La première est que la ville au cours de son histoire postérieure à 1085 n'a dépassé qu'exceptionnellement l'étendue marquée par son enceinte du XI^e siècle, antérieure à la Reconquête. En tout cas, pour la période qui nous intéresse, jusqu'à la fin du XV^e s., elle reste contenue à l'intérieur de cette en-

* CNRS, Paris.

¹ Cet article a pour origine une communication présentée à la table ronde organisée par J. Heers à l'Université de Paris-Sorbonne, le 15 mars 1986, sur le thème *Communautés et voisinages dans les villes de Conquête et de Reconquête*, et destinée à un public d'historiens français non spécialistes de la Péninsule Ibérique.

² PASTOR, R. considère les mozarabes tolédans comme une minorité assimilée dès le XIII^e s., notamment dans «Problèmes d'assimilation d'une minorité: les Mozarabes de Tolède (de 1085 à la fin du XIII^e siècle)», *Annales ESC*, 1970, pp. 351-390, version espagnole «Problemas de asimilación de una minoría: Los Mozárabes de Toledo» dans *Conflictos sociales y estancamiento económico*, Barcelone, 1973, pp. 199-268, et *Del Islam al Cristianismo. En la frontera de dos formaciones económico-sociales*, Barcelone, 1975.

ceinte. S'ajoute à ce fait l'extraordinaire conservatisme qui caractérise la ville, marqué au Moyen Age et au XVI^e s., par la lenteur et la difficulté à réaliser des aménagements urbains limités³. Si bien qu'il est possible de suivre les quartiers de la ville tout au long de la période envisagée.

La seconde observation concerne le caractère de la documentation disponible pour cette étude. Les archives municipales de Tolède ont presque intégralement disparu pour la période médiévale, probablement en 1520 au cours de la révolte des *Comunidades*, de même que les archives d'état de la Couronne de Castille. Il en résulte que l'histoire de la ville, entre la fin du XI^e et la fin du XV^e s., doit être faite à peu près exclusivement à partir de sources foncières (achats-ventes et baux d'immeubles) conservées dans les archives ecclésiastiques, ou provenant de fonds ecclésiastiques. Mais cette documentation est très abondante. En particulier, pour la période qui s'étend jusqu'à la fin du XIII^e s., on a une mine extrêmement riche, constituée par quelques 1.200 documents notariés écrits en arabe, qui ont été édités et partiellement traduits il y a maintenant plus d'une cinquantaine d'années⁴. Ces documents en langue arabe constituant l'essentiel de la documentation sur la ville aux XII^e et XIII^e s., il est nécessaire de commencer par envisager les termes qui y sont utilisés pour parler des quartiers, en ayant recours au texte lui-même, la traduction comportant des interprétations, on le verra, pour le moins contestables.

1. LES TERMES UTILISÉS POUR PARLER DES QUARTIERS DANS L'ARABE TOLÉDAN DES XII^e ET XIII^e S.

Deux mots sont employés, *rabaḍ* et *ḥawma*. L'un et l'autre, bien qu'authentiquement arabes, n'appartiennent pas dans cette acception au vocabulaire de la langue classique. *Rabaḍ* est reçu dans le sens de faubourg et conserve cet emploi en arabe moderne⁵. *Ḥawma* n'est employé qu'au Maghreb (Algérie, Tunisie) dans le sens de quartier d'une ville⁶.

L'usage arabo-hispanique médiéval des deux mots n'est pas plus éclair-

³ MOLÉNAT, J. P.: «Places et marchés de Tolède au Moyen Age (XII^e-XVI^e s.)», dans «Plazas» et sociabilité en Europe et Amérique Latine, colloque des 8 et 9 mai 1979, Paris-Madrid, Publications de la Casa de Velázquez, 1982, pp. 43-59. «L'urbanisme à Tolède aux XIV^e et XV^e siècles», dans *La ciudad hispánica durante los siglos XIII al XVI*. Actas del coloquio en La Rábida y Sevilla del 14 al 19 de septiembre de 1981, 2 vol., Madrid, Universidad Complutense, 1985, t. 2, pp. 1105-1111.

⁴ GONZÁLEZ PALENCIA, A.: *Los Mozárabes de Toledo en los siglos XII y XIII*, 4 vol., Madrid, 1926-1930. Nous citerons dorénavant sous l'abréviation AGP suivie du numéro du document.

⁵ KAZIMIRSKI: *Dictionnaire arabe-français*. WEHR, H.: *Arabic-English Dictionary*.

⁶ RAYMOND, A.: *Grandes villes arabes à l'époque ottomane*. Paris, 1985, passim.

rant. Un vocabulaire arabe-latin du XIII^e s. rend *rabaḍ* par paroisse⁷, ce qui, on le verra, est contredit par l'usage tolédan. L. Torres Balbás signale, à propos des villes hispano-musulmanes, le double emploi du terme de *rabaḍ* comme faubourg extérieur, ou quartier intérieur à l'enceinte urbaine, mais ignore celui de *ḥawma*, citant par contre celui de *ḥāra*, qui n'apparaît qu'exceptionnellement à Tolède⁸.

Force est de se pencher sur les documents tolédans pour essayer de comprendre ce qu'avaient en tête leurs rédacteurs, parfois avec l'aide des notes dorsales en latin ou en castillan, ou des analyses contenues dans les cartulaires latins de la cathédrale.

Rabaḍ est rendu en latin par *vicus*, en castillan par *barrio*. Ce dernier terme est celui normalement employé en espagnol moderne pour quartier, mais son étymologie serait dans l'arabe *barrī* «extérieur»⁹. Il désigne une partie plus ou moins importante de l'espace urbain, enclose ou non par rapport au reste de la ville, périphérique ou centrale, mais qui apparaît doté d'un statut juridique particulier, ou occupé par une communauté déterminée. On a ainsi le Quartier des Juifs *Rabaḍ al-Yahūd* (*Vicus Judeorum*), le Quartier des Francs *Rabaḍ al-Ifranġ* (*Vicus Francorum-Barrio de Francos*), le Quartier du Roi *Rabaḍ al-Sulṭān* (*Barrio del Rey*). On ignore pour quelle raison précise ce dernier secteur a reçu ce nom, qui se perpétue encore actuellement avec la place de Barrio Rey, peut-être la proximité de l'alcázar¹⁰.

Ce n'est que dans l'expression «al-rabaḍ al-ġawfi», le *rabaḍ* du Nord, que le mot prend le sens de faubourg, avec lequel il est passé au castillan et à l'espagnol moderne sous la forme *arrabal*. En effet cet *arrabal* du Nord est un véritable faubourg compris entre les deux enceintes qui enserrant la ville en ce secteur. Et c'est à lui que sera exclusivement réservée l'expression «el Arrabal» dans le castillan des documents des XIV^e et XV^e siècles. Mais le terme *al-rabaḍ* seul est également utilisé dans l'arabe tolédan des XII^e et XIII^e s. pour désigner le Faubourg¹¹. Plus curieusement, il peut être appliqué aussi à une zone suburbaine non édifiée: en 1337, une *huerta* (*munya*) est localisée dans le *rabaḍ*, au quartier (*ḥawma*) de San Pedro¹². On notera enfin

⁷ DOZY, R.: *Supplément aux dictionnaires arabes*.

⁸ *Ciudades Hispanomusulmanas*, éd. TERRASSE, H., sans lieu ni date (Madrid, vers 1970), chapitre «La medina, los arrabales y los barrios», t. 1, pp. 169-193.

⁹ Cette étymologie est admise par COROMINAS, J., et PASCUAL, J. A.: *Diccionario Crítico Etimológico Castellano e Hispánico*, t. 1, p. 527, avec quelques hésitations semble-t-il.

¹⁰ Etant donné qu'il n'y a pas aucun indice permettant de penser que le souverain castillan, et avant lui le roitelet musulman, ait été spécialement propriétaire de ce secteur, nous serions tenté de comprendre l'expression *rabaḍ al-Sulṭān* comme «le quartier du pouvoir», et la traduction *Barrio de Rey* comme un exemple supplémentaire de calque sémantique, jouant sur l'ambivalence de l'arabe.

¹¹ AGP 780, 1119, années 1256, 1288.

¹² AGP 727. La même *munya* est localisée en 1161 dans le *rabaḍ* au quartier (*ḥawma*) du couvent de San Pedro, et les témoins racontent qu'ils l'ont connue inculte. AGP 1050.

que pour les juifs tolédans, la partie de la ville occupée par les chrétiens était *Rabaḍ al-Naṣarā* le Quartier des chrétiens.

Le terme de *ḥawma* dans un contexte intra-urbain, car il peut également avoir, comme le montre l'exemple antérieur, une acception extraurbaine de quartier de terres ou de vignes, en castillan *pago*, désigne en général une unité plus réduite que le *rabaḍ*. Un *rabaḍ* contient le plus souvent plusieurs *ḥawma/s*. Ainsi dans *Rabaḍ al-Yahūd*, on rencontre la *ḥawma* des Bains de Zayd (Ḥammām Zayd)¹³, et celle de la Porte de Belle Vue (Bāb al-Faraġ)¹⁴.

Mais, à l'inverse, un *rabaḍ* peut être situé dans une *ḥawma*: en 1174, on a une maison localisée dans le *rabaḍ* des Francs, lequel fait partie de la *ḥawma* de la Cathédrale (*allaḍī min ḥawmat al-qā'ida*)¹⁵. Ce qui implique que la *ḥawma* est ici plus étendue que le *rabaḍ*.

La signification du mot de *ḥawma* n'apparaît pas claire, on plutôt il paraît en avoir deux nettement distincts. Fréquemment, il semble correspondre à un district paroissial, et c'est ainsi que González Palencia a traduit en utilisant le terme de *colación*, qui désigne en castillan médiéval la paroisse urbaine, et qui apparaît parfois dans des notes portées au dos des documents. Le cas est clair dans le document de 1174, qui localise *Rabaḍ al-Ifrang* dans la *ḥawma* de la Cathédrale, et qui est traduit dans une note dorsale latine «in parrochia Sancte Marie». De même lorsque les juifs parlent en 1283, d'une cour située dans *Rabaḍ al-Naṣarā* vers la *ḥawma* de l'église San Román¹⁶. On pourrait considérer qu'il en est ainsi chaque fois que le terme de *ḥawma* est accolé au nom d'une église (*kanīsa*), siège d'une paroisse latine dotée d'un territoire paroissial.

Mais tel n'est évidemment pas le cas des *ḥawma/s* de *Rabaḍ al-Yahūd*, ni en général dans tous ceux où le mot est accolé non pas au nom d'une église, mais à celui d'un accident topographique ou d'un édifice civil¹⁷.

On a l'impression qu'un glissement de sens s'est effectué au cours des deux siècles concernés, depuis un sens flou indiquant seulement la proximité à celui de territoire paroissial, sans qu'on puisse préciser autrement. Une expression telle que celle rencontrée en 1160 «dans la *ḥawma* qui se trouve entre l'église Sainte Marie et San Ginés»¹⁸, montre la caractère vague du terme dans la seconde moitié du XII^e s., même lorsqu'il se trouve accolé au nom d'une église. Lorsque l'on dit, en 1196, dans la *ḥawma* du Zocodover (*bi-ḥawmat Sūq al-Dawābb*)¹⁹, le sens est flou. Par contre, lorsqu'on localise,

¹³ AGP 965, année 1294.

¹⁴ AGP 683, année 1285.

¹⁵ AGP 1071.

¹⁶ AGP 674.

¹⁷ En 1157, «ḥawmat al-Kudiya», AGP 55, avec note dorsale «un meson en el Alcudia». Il n'y a jamais eu de paroisse, ni même d'église de ce nom dans la ville.

¹⁸ AGP 60.

¹⁹ AGP 267.

en 1244, dans la *ḥawma* de l'église San Nicolás et à proximité du Zocodover (*bi-ḥawmat kanīsat Sant Niqūlās wa-bi-magribat Suq al-Dawābb*)²⁰, le sens a toute chance d'être précis et de désigner le district paroissial.

Il convient de parler encore du terme *al-ḡamā'a*, qui signifie exactement en arabe la communauté, spécialement dans l'acception religieuse, mais qui peut désigner également une institution délibérante communale²¹, et qui a donné dans l'Espagne de la Reconquête celui d'*aljama* appliqué aux communautés juives ou musulmanes soumises au pouvoir chrétien²². Les documents tolédans emploient le mot en arabe dans le sens de la communauté des paroissiens d'une église déterminée, sens qui ne paraît pas avoir été aperçu par leur traducteur, qui le rend, parfois dans le même document, tantôt par *aljama*, tantôt par *clero*, clergé, alors que les clercs d'une église déterminée sont désignés dans les documents comme *al-ayimma*, graphie reflétant la réalisation dialectale pour le classique *al-a'imma*, les imâms.

En 1210, un certain don Diego Suárez, lequel fait partie de la *ḡamā'a* de l'église San Nicolás, parle de son père et de son oncle, l'un et l'autre décédés, qui avaient appartenu au temps de l'Empereur Alphonse VII à la même *ḡamā'a*²³. En 1214, don Pelayo al-Rafaqī, de la *ḡamā'a* de Santa María Magdalena, vend une maison située dans la *ḥawma* du même nom²⁴. En 1216, don Domingo Lorenz, de la *ḡamā'a* de San Cristobal vend une maison²⁵.

Les documents latins ou castillans de la même époque ont une expression équivalente pour désigner la communauté paroissiale urbaine, bien qu'on la rencontre seulement dans des documents concernant des biensfonds ruraux. En 1215, pour procéder à la délimitation des finages entre les deux localités de Yepes et d'Ocaña, on présente une charte de l'empereur Alphonse VII, datant vraisemblablement du milieu du XII^e s. et donnat au «conseil (de) Saint Nicolas» Yepes avec son château, son maquis, ses pâturages, ses eaux, ses entrées et ses sorties, et avec tout ce qui lui appartenait «la qual carta dize cuemo el emperador dio al conceio Sant Nicholas Yepes con su castiello

²⁰ AGP 563.

²¹ KAZIMIRSKI, *Dictionnaire Arabe-Français*: «ḡamā'at al-muslimīn» «tous les musulmans, communion des musulmans». On songe évidemment aussi aux conseils traditionnels des zones berbères du Maghreb, cf. par exemple BERQUE, J.: *Structures sociales du Haut-Atlas*, 2.^e éd., Paris, 1978, p. 374 et suivantes.

²² Cette étymologie, unanimement admise, depuis DOZY, R. et ENGELMANN, W. H.: *Glossaire des mots espagnols et portugais dérivés de l'arabe*, jusqu'à COROMINAS, J., et PASCUAL, J. A.: *Diccionario Crítico Etimológico Castellano e Hispánico*, et qui s'appuie sur l'autorité de Pedro de Alcalá, ne laisse pourtant pas de poser un problème de déplacement d'accent. CORRIENTE, F.: *A grammatical sketch of the Spanish Arabic dialect bundle*, p. 70, explique ce déplacement par la contamination de (*al-masqīd*) *al-ḡami*, la grande mosquée.

²³ AGP 1123. GONZÁLEZ PALENCIA, A. traduit la première «don Diego Suárez, del clero de la iglesia de San Nicolás» et la seconde «eran de la aljama de la iglesia de San Nicolás».

²⁴ AGP 409.

²⁵ AGP 428.

et con su xara et con sus pasturas et con sus agoas et con entradas et con exidas et con quantol pertenece»²⁶. Comme il n'existe dans la région tolédane aucune localité portant le nom de San Nicolás, on est obligé de comprendre qu'Alphonse VII a donné Yepes et son château à la communauté paroissiale de San Nicolás de Tolède, organisée en *concejo* ou *concilium*. Précisément la première occurrence que nous avons relevée du terme *al-gamā'a* concernait celle de San Nicolás et des parts dans le village de Yepes.

On sait également que le même Alphonse VII donna au *concilium Sancti Thomae* les quatre villages, ou hameaux, d'Alfundeque, Orgaz, Santa María de la Bobada et Manzaneque, et que ce *concilium* les revendit, avant 1220, au plus lointain ancêtre connu des comtes d'Orgaz, le roi Ferdinand III ayant confirmé à cette date à Ferrand Yuannes de Alfariella «illas quatuor villas videlicet Alfundech, Orgaz, Sanctam Mariam de la Bobada et Manzanech... quas illustrissimus progenitor meus dominus Alfonsus imperator Hispaniae bonae memoriae dederat et concesserat concilio Sancti Thomae... sicut fuerant tempore Sarracenorum... sicut eas ab eodem concilio emistis...»²⁷. Comme dans le cas de San Nicolás, il n'existe pas d'autre Santo Tomé dans la région auquel puisse se référer l'expression *concilium Sancti Thomae* que la paroisse urbaine de ce nom.

Aucun doute n'est plus possible lorsque le même Alphonse VII donne, en 1150 la «villa que vocatur Egrus», qui devait devenir au XV^e s. le *despoblado* de Yegros, à une liste de personnages, en ajoutant après leur noms «et omni collationis Sancti Vincentii»: c'est bien des habitants de la paroisse San Vicente de Tolède qu'il s'agit²⁸.

2. LES MINORITES RELIGIEUSES: MUSULMANS ET JUIFS

a) Les musulmans

Nous serons brefs à leur propos, ayant déjà eu l'occasion à deux reprises d'écrire sur les musulmans de Tolède, et en particulier sur leur localisation

²⁶ Document publié par GONZÁLEZ PALENCIA, A.: *Los Mozárabes de Toledo en los siglos XII y XIII*, volume préliminaire, p. 114, note 1, d'après un cartulaire de la cathédrale de Tolède déposé à l'Archivo Histórico Nacional. La syntaxe nous fait suspecter qu'il s'agisse en fait d'une traduction d'un original écrit en arabe. On trouve une autre lecture du même document dans HERNÁNDEZ, F. J.: *Los Cartularios de Toledo*, núm. 360: «al concejo de Sant Nicholas».

²⁷ Document publié par MANUEL RODRÍGUEZ, M. DE: *Memorias para la vida del santo rey don Fernando III*, p. 305 et par GONZÁLEZ, J.: *Reinado y diplomas de Fernando III*, t. 2, doc. 109, página 133, Cf. MOLÉNAT, J. P.: «Des Beni' Abd al-Malik aux Comtes d'Orgaz: Le lignage de Gonzalo Ruiz de Toledo», communication présentée au Colloque *IX Centenario de la Reconquista de Toledo*, Tolède, mai 1985, à paraître.

²⁸ Publié par MARTÍN, J. L.: *Orígenes de la Orden militar de Santiago*, Barcelone, 1974, doc. 15, p. 185.

dans la ville²⁹. Rappelons seulement qu'il a existé une communauté (*aljama*) musulmane à Tolède jusqu'à l'édit de 1502 qui n'a laissé le choix aux musulmans de la Couronne de Castille qu'entre le baptême et l'exil. Cette communauté était peu nombreuse, et d'ailleurs mieux attestée aux XIV^e et XV^e s. qu'aux XII^e et XIII^e, et ne constituait une majorité que dans un seul métier, celui des potiers³⁰. C'est une erreur étonnante que celle commise par E. Lévi-Provençal, écrivant dans son article sur Tolède de l'Encyclopédie de l'Islam, première édition, que la ville, après 1085, fut une ville de mudéjars, c'est à dire de musulmans soumis au pouvoir chrétien. La source en réside probablement dans la malheureuse expression d'art mudéjar reçue pour désigner l'art de tradition islamique en terre espagnole chrétienne. Si l'art tolédan jusqu'à la fin de XV^e s. fut un art mudéjar, il ne fut pas en majorité l'oeuvre de mudéjars. Cette petite communauté possédait sa mosquée, la *mezquita de los moros*, dans le centre de la ville, à proximité de l'ancienne Grande Mosquée restituée au culte chrétien en 1086 au mépris des engagements pris l'année précédente par Alphonse VI. Elle avait également son organisation juridico-religieuse avec son *alcalde*, c'est à dire son *qāḍī*, et ses *alfaquis*, ses faqīh/s, fournissant parfois l'*alcalde mayor de las aljamas de los regnos de Castilla*, une sorte de cadī en chef (*qāḍī al-quḍā*) de l'ensemble des musulmans du royaume, à la nomination du souverain.

En dépit des textes législatifs stipulant, aux XIV^e et XV^e s., la séparation de l'habitat des musulmans comme des juifs, de celui des chrétiens, il n'a jamais existé à Tolède de quartier musulman. Nous n'avons rencontré qu'une seule occurrence du terme *morería*, et à une époque, début XIV^e s., où la législation ségrégationniste n'existe pas encore. En réalité, aux XIV^e et XV^e s., comme aux XII^e et XIII^e, les habitations des musulmans apparaissent mêlées à celles des chrétiens. On peut seulement noter, pour la fin du Moyen Age, une tendance au regroupement des *moros* de la ville en certains secteurs, à proximité d'établissements religieux ou de demeures seigneuriales, et leur absence d'autres quartiers, à tonalité plus populaire et artisanale.

b) Les Juifs

La Juiverie (Rabaḍ al-Yahūd, Vicus Judeorum, La Judería)

Les Juifs de Tolède, dès la période islamique de l'histoire de la ville, possédaient un quartier propre, appelé, *madīnat al-Yahūd*, la cité des Juifs.

²⁹ MOLÉNAT, J. P.: «Les musulmans de Tolède aux XIV^e et XV^e siècles», dans *Les Espagnes médiévales. Aspects économiques et sociaux. Mélanges offerts à Jean Gautier-Dalché*, Annales de la Faculté des Lettres et Sciences humaines de Nice, 1983, pp. 175-190. «Les musulmans dans l'espace urbain tolédan aux XIV^e et XV^e siècles», dans *Minorités et marginaux en Espagne et dans le midi de la France (VII^e-XVIII^e siècles)*. Actes du Colloque de Pau, 27-29 mai 1984, Paris, 1986, Editions du CNRS, Collection de la Maison des Pays Ibériques, pp. 129-141.

³⁰ La version anglaise du même article emploie le terme de *moriscos*.

Celle-ci fut soit assiégée, soit enclose, en 820 par un rebelle à l'autorité émirale, Muhāğir b. al Qātil, sans que l'on puisse savoir à l'heure actuelle quelle est la bonne interprétation, c'est-à-dire si la muraille de la ville des Juifs existait dès avant 820, ou si elle fut élevée par ce Muhāğir³¹.

Il semble qu'il n'y ait pas d'autre mention de la Juiverie de Tolède jusqu'à la Reconquête de la ville³². Postérieurement à 1085, il faut attendre 1108 pour voir mentionner à nouveau les Juifs de Tolède. Après la désastreuse bataille d'Uclés, une émeute, dont les causes précises ne sont pas claires, se déclencha à Tolède contre les Juifs, à la veille du 15 août³³.

La Juiverie tolédane, considérablement renforcée au milieu du XII^e s. par l'afflux de réfugiés fuyant l'arrivée des Almohades, connut une période de splendeur jusqu'au milieu du XIV^e s. Durement frappée dans la seconde moitié du XIV^e, avec les troubles du règne de Pierre le Cruel, l'arrivée au pouvoir d'Henri de Trastamare, le grand pogrom de 1391, elle est réduite au XV^e s. par suite du mouvement de conversions massives commencé en 1391, mais survit jusqu'à l'édit d'expulsion de 1492.

Un épisode important a donné à penser qu'il existait, au moins au milieu du XIV^e s., deux quartiers juifs séparés à Tolède³⁴. Une petite Juiverie se se-

³¹ LÉVI-PROVENÇAL, E.: *Histoire de l'Espagne Musulmane*, t. 3, p. 228, écrit: «A Tolède, ils résidaient en dehors de l'agglomération musulmane et mozarabe, dans une "ville des Juifs" (*madīnat al-Yahūd*), qui au rapport d'un chroniqueur arabe, aurait été encerclée en 820 (204) par Muhadjir ibn al-Katil, révolté contre l'autorité umayyade», avec référence à Ibn Ḥayyān, *Muqtabis I*, f^o 114 r^o. La phrase de Lévi-Provençal semble bien signifier que la rebelle a encerclé, c'est à dire assiégé, un quartier déjà enclos. Mais les auteurs utilisant la traduction de GARCÍA GÓMEZ, E.: *Historia de España*, dir. MENÉNDEZ PIDAL, R., t. 5, Madrid, 1957, p. 127, se méprenant, semble-t-il, sur le double sens du verbe espagnol *cercar*, ont compris que Muhāğir avait élevé la muraille. Pour GONZÁLEZ, J.: *Repoblación de Castilla la Nueva*, Madrid, 1975, t. 2, p. 116 «Consta que en el año 820, Muhair ibn al-Qatil, sublevado en Toledo, construyó un muro rodeando la "ciudad de los judíos"». Pour LEÓN TELLO, P.: *Judíos de Toledo*, Madrid, 1979, t. 1, p. 22, «la judería fue luego cercada en el año 820». PORRES MARTÍN-CLETO, J.: *Historia de Tulayṭula*, Tolède, 1985, p. 28 «se rodeó con un muro a la judería de la ciudad... no sabemos si para proteger a los hebreos o para aislarlos del resto de los habitantes». DELGADO VALERO, C.: *Toledo Islámico*, Tolède, 1987, p. 90: «En el año 204 (820) Muhāyir ibn Qātil... mandó cercar la ciudad de los Judíos. De donde se infiere que este núcleo de población existía antes del siglo IX y que en esa fecha su extensión o importancia aconsejó su amurallamiento». Comme la texte d'Ibn Ḥayyān cité par Lévi-Provençal n'a pas été édité, et que la copie utilisée par lui n'a pas été retrouvée après son décès, il n'est pas possible de savoir quelle est la bonne interprétation. Il est d'ailleurs possible que le texte arabe ait déjà contenu la même équivoque.

³² PORRES MARTÍN-CLETO, J.: *Historia de Tulayṭula*, p. 28, note 74, remarque qu'on ne cite jamais les juifs tolédans dans les nombreuses notices qu'il réunit sur la ville.

³³ LEÓN TELLO, P.: *Judíos de Toledo*, p. 30, d'après les *Anales Toledanos* et des sources hébraïques. Les *Anales Toledanos I*, España Sagrada, t. 23, p. 386, enregistrent simplement sous la era 1146 (1108 de J.C.) la mort de l'infante Sanche et du comte Garcia près d'Uclés, le 3 des calendes de juin, et le massacre des juifs à Tolède «dia de Domingo, vispera de Santa María de Agosto», sans que soit établi un rapport explicite entre les deux événements.

³⁴ PORRES MARTÍN-CLETO, J.: «Los barrios judíos de Toledo», dans *Simposio «Toledo judaico»*. Tolède, 20-22 avril 1972, t. 1, pp. 43-76.

rait située au cœur de la ville, à proximité immédiate de la cathédrale, tandis que la Grande Juiverie, occupant un secteur périphérique de la ville dominant le Tage, correspondrait à la *madīnat al-Yahūd* emmurillée au début de IX^e siècle.

En 1355, selon la chronique du chancelier Pedro López de Ayala, les demi-frères bâtards de Pierre le Cruel, en révolte contre le roi, entrèrent dans Tolède. Certains *caballeros* de la ville, hostiles à cette entrée, se réfugièrent dans l'alcázar et mirent bonne garde dans le château de la Grande Juiverie, qui était entourée d'une muraille «é enviaron poner recabdo en el castillo de la juderia mayor, que era cercada». Il y eut alors un grand trouble dans toute la ville. Les hommes du comte et du maître se mirent à piller une juiverie séparée, qu'on appelait l'Alcaná, et tuèrent les Juifs qu'ils y trouvèrent jusqu'au nombre de 1.200 personnes, hommes et femmes, grands et petits. Mais ils ne purent prendre la Grande Juiverie, entourée d'une muraille, et où il y avait beaucoup de gens. Certains *caballeros*, partisans du roi, aidaient les Juifs, et tous ensemble défendaient la Grande Juiverie «comenzaron a robar una juderia apartada que dicen el Alcana, e robaronla e mataron los Judios que fallaron fasta mil e doscientas personas, omes e mugeres, grandes e pequeños. Pero la juderia mayor non la pudieron tomar, que estaba cercada, e avia mucha gente dentro; e algunos caballeros que tenian ya la partida del Rey ayudaban a los Judios, e todos en uno defendian la juderia mayor». Cependant le roi qui n'était qu'à quelques lieues approcha, ses hommes franchirent le Tage, dont les eaux étaient basses, en passant par les digues des moulins, et en s'aidant de cordes que leur jetaient les Juifs. Ils entrèrent ainsi dans la Grande Juiverie, se réunirent aux partisans du roi qui tenaient le château de la Juiverie et défendirent la Juiveria, où les hommes du comte commençaient à entrer en faisant de grandes brèches et en abattant les murs «estos que asi pasaron entraron en la juderia mayor, e juntaronse con los que estaban en el castillo de la juderia, que tenian la parte del Rey don Pedro, e defendieron la juderia, que ya la comenzaban los del Conde a entrar haciendo grandes portillos, e derribando las paredes». ³⁵.

Malgré l'autorité qu'il convient d'accorder au chancelier Ayala, en particulier sur les choses de Tolède, on ne peut accepter tout uniment ce témoignage sur le point de l'existence de deux juiveries distinctes et séparées. La question d l'Alcaná a été éclairée par d'assez nombreux travaux, dont certains sont récents ³⁶. Ils montrent qu'il s'agissait en réalité d'un *sūg* disparu à

³⁵ LÓPEZ DE AYALA, P.: *Crónica del Rey don Pedro*, año 6, cap. 6 et 7, BEA, t. 66, p. 462-463.

³⁶ NARBONA, E.: *Historia de don Pedro Tenorio*, Tolède, 1624, p. 106 v^o. AMADOR DE LOS RÍOS, R.: «El Alcaná de Toledo», RABM, 1911. ESTENAGA, N.: «Condición social de los mudéjares de Toledo durante la Edad Media», Boletín de la Real Academia de Bellas Artes y Ciencias Históricas de Toledo, 1924. LEÓN TELLO, P.: «El alcaná de Toledo entre los bienes del arzobispo don Pedro Tenorio», RABM 75 (1968-1972), p. 127-139. MOLÉNAT, J. P.: «Places et marchés de Tolède au Moyen Age (XII^e-XVI^e s.)», dans «*Plazas*» et *sociabilité en Europe et*

la fin de XIV^e s. pour faire place à la construction du cloître de la cathédrale, et qui abritait autant de boutiques de marchands chrétiens ou musulmans que d'échoppes juives. La séparation des lieux d'habitation et de travail est un trait de l'urbanisme musulman qui se maintient intact à Tolède jusqu'en plein XVI^e s. Probablement les éditeurs de la chronique auraient-ils dû lire non pas «Alcaná» mais «Alacaua», le quartier de l'Alacaba, de l'arabe (*al-'aqaba*), la butte, étant un quartier de résidence juive encore bien attesté au XV^e s., jouxtant le corps principal, enclos de mur, de la Grande Juiverie³⁷.

«Rabaḍ al-Yahūd al-barrānī», le quartier extérieur des Juifs, à comprendre comme extérieur par rapport à la Juiverie close, mais intérieur à la ville, est bien attesté au XIII^e s., dans la direction de l'Alacaba, et jouxtant le territoire paroissial de San Román, qualifié de Quartier des chrétiens³⁸. Au XV^e s., l'Alacaba, principalement peuplée par des judéoconvertis, se situe sur la paroisse de San Román, alors que l'ancienne Juiverie proprement dite correspond à celle de Santo Tomé. En 1379, on parlait de l'Alacaba de la Juiverie³⁹, mais en 1394 et 1430 de ce qui avait été l'Alacaba de la Juiverie⁴⁰, reflet du grand pogrom de 1391 et des conversions plus ou moins sincères subséquentes. On y rencontrait néanmoins encore des Juifs et une synagogue dans la seconde moitié du XV^e siècle⁴¹.

Les deux châteaux des Juifs

Il a existé deux châteaux des Juifs à l'intérieur de Tolède: en 1270 on parlait de la rue allant de la porte du nouveau château des Juifs à celle de

Amérique Latine, pp. 43-59. «Deux éléments du paysage urbain au Moyen Age: "Adarves" et "alcaicerias" de Tolède à la fin du Moyen Age», dans *Le paysage urbain au Moyen Age*, Actes du XI^e Congrès des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur (Lyon, 1980), Lyon, 1981, pp. 213-224. «L'urbanisme à Tolède aux XIV^e et XV^e siècles», dans *La ciudad hispánica durante los siglos XIII al XVI*, t. 2, pp. 1105-1111.

³⁷ LEÓN TELLO, P.: *Judios de Toledo*, t. 1, pp. 142-143: un manuscrit de la chronique, datant du XV^e s., porte nettement «alacaua». PORRES MARTÍN-CLETO, J.: «Algunas precisiones sobre las juderías toledanas», *Anales Toledanos*, 16 (1983), p. 49, se range à l'avis de LEÓN TELLO, P. concernant l'interprétation des événements de 1355, mais, curieusement, continue néanmoins de considérer les environs de la Cathédrale (Alcaná-Alatares-Cal de Francos-Alcaicerías) comme une juiverie. En réalité la présence de boutiques tenues des Juifs ne signifie pas, étant donné la séparation entre lieux de travail et habitant, que l'on soit en présence d'un quartier juif, d'autant qu'un certain nombre des personnages recensés comme juifs par LEÓN TELLO, P. sont en réalité des musulmans.

³⁸ AGP núms. 1148, 1149, 1151, 1147, 1141, 674.

³⁹ CT. E. 11. A. 1.2: «Unas casas que son en el Alacaua de la dicha Juderia de Toledo, en el adarue que disen de Aben Danon», maison tenue à cens par un certain Rabi Santob.

⁴⁰ AHN, Clero, carp. 2988/6 «unas casas que son en el Alacaua, çerca de la que fue Juderia... en el adarue que disen del Gustar». ASC, carp. 30/6: une maison «en la collaçion de la iglesia de Sant Roman, dentro en la que fue Alacaua de la Juderia de Toledo».

⁴¹ AHN, Clero, carp. 2974/8: en 1469, une maison, paroisse San Román, tenue à cens par Don Abrahen Aben Rabi et sa femme doña Lunbre, et jouxtant par l'arrière «una sinoga de judios». LEÓN TELLO, P.: *Judios de Toledo*, doc. 1081, t. 2, p. 387.

l'ancien⁴². L'un de ces châteaux dominait le Tage: en 1163, une maison était localisée «bi-ḥiṣn al-Yahūd 'alā nahr Tāḡuh»⁴³.

En 1292, l'abbesse du monastère de San Clemente achetait un ensemble de maisons et de boutiques situées à *Rabaḍ al-Yahūd*, dans la rue (*zanqa*) de *Ḥārat al-Riyāsa* et à proximité des boutiques des bouchers et du château⁴⁴.

On a vu le rôle du château de la Juiverie dans les événements de 1335. Il existait encore à la veille de l'expulsion. En 1483 une femme juive vendait un cens sur une maison lui appartenant, localisée «en la collaçion de la yglesia de Santo Thome, en la Juderia desta dicha çibdad» et faisant face au «Castillo de la Juderia»⁴⁵. Au début du XVI^e s., il n'y a plus de Juiverie, et l'on parle à sa place du Quartier Neuf (*Barrionuevo*), avec encore le «Castillo de Barrionuevo»⁴⁶. Cette fortification, qui devait être la nouveau château de 1270, ne fue démolie qu'à la fin del XVI^e s.⁴⁷.

Les portes de la Juiverie

Bāb al-Portiel:

En 1183, la mention de moulins situés sur le Tage «in azuda de Beb al-Portel» montre que cette poterne donnait accès au fleuve⁴⁸. En 1248, on a une maison dans le quartier de cette porte «bi-ḥawmat Bāb al-Furtīl min Rabaḍ al-Yahūd bi-Ṭulayṭula»⁴⁹. En 1271, une maison est localisée par des Juifs à l'intérieur del l'impasse qui se trouve dans leur *rabaḍ* à proximité de la porte en question «bi-dāḥil al-durayb al-ḡayr nāfiḍ allaḍī bi-rabaḍinā bi-muḡāwirat Bāb al-Furtīl» jouxtant la grand-rue (*al-maḡagga*) montant de la

⁴² AGP 1135, passage traduit par GONZÁLEZ PALENCIA: «La casa situada en nuestro Arrabal (de los Judíos), en la calle que era adarve, en el adarve llamado "Ueld Elazri", y dicha calle comunica por su principio con la vía que se dirige desde nuestra "sueca" hacia el adarve sin salida conocido por "Adarve del Olivo", y por su fondo comunica dicha calle con la vía que se dirige de la puerta de nuestro castillo nuevo a la puerta del castillo viejo».

⁴³ AGP 897.

⁴⁴ AGP 710. Cf. ASC, carp. 16/3, en 1353, une maison «en la juderia de Toledo, en la calle que disen Harrat Arrieça». AHN, Clero, carp. 3075/13, en 1396, une autre maison «en la Juderia de Toledo, al barrio que disen de Arrate rrieça».

⁴⁵ AHPT, H 1939/1.

⁴⁶ AHPT 1268, f^o 191: en 1508, une maison, paroisse Santo Tomé «al poso del Castillo de Barrio Nuevo». AHN, Clero, leg. 7262: en 1510: un four à pain, paroisse Santo Tomé «al Castillo de Barrionuevo».

⁴⁷ PORRES, J.: «Los barrios judíos», p. 69, le localise en outre au dessus du pont de San Martín.

⁴⁸ GONZÁLEZ, J.: *El reino de Castilla en la época de Alfonso VIII*, doc. 414, t. 2, p. 717, GONZÁLEZ PALENCIA, A.: *Los Mozárabes de Toledo en los siglos XII y XIII*, volume préliminaire, página 76.

⁴⁹ AGP 1142.

direction de *Bāb al-Furtīl* vers de la synagogue d'Almaliquin construite par R. David b. Salomon b. Abu Darham⁵⁰.

Bāb al-Faraġ, la Porte de Bellevue:

En 1280, une maison en ruine est située à l'intérieur de *Rabaḍ al-Yahūd*, dans la *ḥawma* de Bāb al-Faraġ⁵¹. En 1298, on a une maison (*casas*) dans la Juiverie, «que sson a Beb al Ffarach»⁵². En 1354, les moulins d'Adaycan sont localisés au droit de la poterne de Bāb al-Faraġ «en el rrio de Tajo, çerca de Toledo, hasia la villa, derecho del postigo que disen Bial Faray»⁵³.

Bāb al Suwayqa. «La Puerta de Açueyca»:

La porte principale de la Juiverie était tournée non vers l'intérieur de la ville, mais vers l'extérieur de celle-ci, donnant vers l'actuelle Puerta del Cambrón qui s'ouvre dans l'enceinte extérieure de la ville. Cette porte de la ville était désignée comme la Porte des Juifs (*Bāb al-Yahūd*), du fait que c'était par elle que se faisait l'accès principal à *Rabaḍ al-Yahūd*⁵⁴. En 1168, on a une vente entre chrétiens d'une maison située à l'intérieur de la ville, dans le quartier de l'église San Martín et à proximité de cette église et de la Porte des Juifs. La maison est délimitée notamment à l'Est par une place et une rue que va vers *Bāb al-Yahūd* et au Nord par une autre rue qui passe entre la maison et le mur de la ville⁵⁵. De même, en 1243, une vente porte sur un immeuble situé dans la *ḥawma* de l'église San Martín, près de la Porte des Juifs, et dont une ouverture donne sur une rue qui va vers cette porte⁵⁶. En 1243 encore, le quartier de San Martín est désigné comme le quartier de la porte de la ville appelée Porte des Juifs⁵⁷.

Par contre, en 1258, la porte extérieure de la ville est désignée comme *Bāb Šant Martīn*, du nom de l'église voisine⁴⁸. On a en 1273 la grand-rue descendant de *Bāb al-Suwayqa* vers le quartier de la Porte de San Martín.

⁵⁰ AGP 1144.

⁵¹ AGP 669. Rien de plus dans le n.º 683.

⁵² AHN, Clero, carp. 3116/8.

⁵³ AHN, Clero, carp. 2988/5.

⁵⁴ DELGADO VALERO, C.: *Toledo Islámico*, pp. 156-159, aboutit à la même conclusion que *Bāb al-Yahūd* se localisait à l'emplacement de l'actuelle Puerta del Cambrón. Par contre PORRES, J.: «Algunas precisiones», p. 50 affirme l'identité de la Puerta del Cambrón et de la «Puerta de Assuica» et la distinction avec «la puerta principal de la Juderia mayor».

⁵⁵ AGP 1097: «bi ḥawmat kanīsat Šant Martīn 'alā maqribat min al-kanīsa al-maḍkūra wa-min Bāb al-Yahūd».

⁵⁶ AGP 560: «bi-ḥawmat kanīsat Šant Martīn wa-'alā maqribat min Bāb al-Yahūd dāḥil madīnat Tulayṭula... ṭarīq sālik li-Bāb al-Yahūd».

⁵⁷ AGP 1143: «ḥawmat bāb al-madīna al-musammā Bāb al-Yahūd».

⁵⁸ AGP 915.

La porte principale de la Juiverie est appelée Porte du Petit Marché (*Bāb al-Suwayqa*), d'après le marché alimentaire destiné à l'approvisionnement du quartier⁵⁹.

Le nom de cette porte se maintenait à la fin du XIV^e s. En 1383, le chapitre cathédral achetait un cellier (*bodega*) situé «çerca la Puerta del Açueyca de la juderia desta mesma çibdat»⁶⁰. On suit ensuite jusqu'aux années 1490 cette *bodega* dite «de Ojos de Vaca» et localisée successivement «a la Puerta de la Juderia»⁶¹, «a la Juderia»⁶², «a la collaçion de Santo Thome, frontero de la Puerta de la Juderia»⁶³. Le chapitre possédait également quatre boutiques situées «a la Puerta de la Juderia» et jouxtant ce cellier⁶⁴.

Il semble que la porte et son petit marché aient survécu près d'un siècle à la disparition des Juifs de la ville. En 1576, dans l'énumération des places de la ville, au sens de marché, on en rencontre encore une «al arquillo de la Juderia»⁶⁵.

La Puerta del Alacava ou Postigo del Alacaba:

En 1334, on disait d'une maison en mauvais état située à Barrio de Calecos, qu'une brèche dans un de ses murs s'ouvrait vers la place de la porte d'Alacaba⁶⁶. Comme il ne paraît pas que l'Alacaba ait jamais été enclose, on comprendra que cette porte de l'Alacaba était celle de la Grande Juiverie s'ouvrant dans la direction de l'Alacaba. Quant à la place, c'est l'actuelle Plaza de Valdecaleros.

Ultérieurement, cette porte est qualifiée de poterne (*postigo*), ce qui montre bien qu'elle ne constituait pas l'entrée principale de la Juiverie, et que celle-ci tournait le dos au reste de la ville. En 1386, la *ferreria* de Santo Tomé était proche du *postigo* de l'Alacaba⁶⁷, ce dernier devait donc s'identifier à la porte de 1334.

⁵⁹ AGP 635: «al-ṭarīq al-kabīr al-hābiṭ min Bāb al-Suwayqa ilā ḥawmat Bāb Sant Martín», cf., volume préliminaire, p. 76.

⁶⁰ C.T.E.11.A.1.2. L'analyse du document donnée par LEÓN TELLO, P.: *Judíos de Toledo*, n.º 598, est erronée, car le vendeur, Frère Pedro Suárez n'est pas dit fils de Diego Gómez, mais de don Diego Garcia de Toledo et de doña Costanza. Pedro Suárez de Toledo, fils de don Diego Gómez, *alcalde mayor* de ville, mort à la bataille d'El Troncoso en 1385, ne pouvait être religieux augustin deux ans auparavant. MARTÍNEZ CAVIRO, B.: *Mudéjar toledano*, Madrid, 1980, publie, p. 143, la photographie du tombeau de ce Pedro Suárez, aujourd'hui à Barcelone.

⁶¹ OF 934, f^o 14 v^o, année 1396; OF 395, f^o 14 v^o, année 1401.

⁶² OF 937, f^o 30 r^o, année 1412.

⁶³ OF 1084, f^o 2 v^o et 22 r^o: année 1431.

⁶⁴ OF 1076, f^o 20, 21 janvier 1415.

⁶⁵ Memorial de Luis Hurtado de Toledo, inséré dans les *Relaciones de los pueblos de España ordenadas por Felipe II. Reino de Toledo. Tercera parte*, éd. VIÑAS, C., et PAZ, R., Madrid, 1963, p. 575. Cité par PORRES MARTÍN-CLETO, J.: «Los barrios judíos», p. 64.

⁶⁶ ASC, carp. 11/5: «Un fforado que pasaua a la plaça de la puerta del Alacava».

⁶⁷ ADF, leg. 567.

Il a existé une autre poterne de l'Alacaba. En 1496, une maison située paroisse San Román jouxte «el postigo que se llama del Alacaua» et «el corral que se dise del Pepino»⁶⁸. Il s'agit là d'une ouverture dans l'enceinte extérieure de la ville, à l'extrémité opposée de l'Alacaba.

— Une porte sans nom.

En 1243, on a le passage montant depuis le quartier de la porte de la ville dite *Bāb al-Yahūd* vers la Place de Santo Tomé, passage sur lequel ouvre l'une des portes du grand *rabaḍ* des Juifs, et qui est appelé *darb Suwayqa*⁶⁹. Ici le terme de *darb* paraît bien ne pas avoir son sens le plus courant dans les documents tolédans d'impasse, mais celui, avec lequel il est également passé à l'espagnol *adarve*, de chemin de ronde d'une fortification, c'est le passage situé derrière la muraille de la cité des Juifs.

Peut-être cette porte anonyme du XIII^e s. correspond-elle à ce que l'on nommera au XV^e s. «postigo du Ruy Lopes Davalos», puis «postigo de Fernando Davalos». Les termes utilisés à cette dernière époque semblent plutôt faire allusion à une porte située à l'arrière du palais des Dávalos et donnant sur la Juiverie qu'à une porte dans l'enceinte de cette dernière⁷⁰, encore qu'il soit possible qu'une ancienne poterne de la Juiverie ait été réutilisée dans la construction, ou la reconstruction du palais au XV^e s.

La localisation des judéo-convertis dans la ville à la fin de XV^e s.

A partir du grand pogrom de 1391, le mouvement de conversion des juifs au christianisme, déjà existant auparavant, prend une ampleur nouvelle, de façon plus ou moins spontanée, comme en témoigne l'épisode de Saint Vincent Ferrier consacrant au culte chrétien l'ancienne synagogue dite de Santa María la Blanca. Ainsi se crée un groupe de fait, mais sans existence légale,

⁶⁸ AHN, Diversos, Títulos y Familias, leg. 48 (anciennement leg. 4/11).

⁶⁹ AGP 1143: «al-mamarr al-ṭālī' min ḥawmat bāb al-madīna al-musammā Bāb al-Yahūd... ilā al-raḥba allatī tatasammā "San Tomeh" wa-li-hadā al-mamarr yašra' aḥad abwāb al-rabaḍ al-kabīr min al-arbād alladī bi-Tulayṭula li-l-Yahūd... wa-huwa al-musammā darb Suwayqa».

⁷⁰ Le 25 juin 1483, Ferrand Alfonso de Toledo, majordome de l'archevêque de Tolède, habitant de Tolède, demeurant à Guadalajara, pour lui-même et au nom de sa femme, Inés Lorenzo, accense à Alfonso Yañes de Sevilla, *contador de cuentas* du roi et de la reine, et à sa femme Inés de Córdoba, habitants de Tolède, «dos pares de casas» jointives situées à Tolède, paroisse Santo Tomé «de la una parte alindan con casas de vos... e de la otra parte con casas de Françisco Garçia de Toledo hermano de mi... e de la otra parte con casas de Iaco Valençi batidor judio e afrenta con un corral que fue xinoga, los quales dichos dos pares de casas, la una dellas tyene su puerta principal çerca de las casas de vos... e las otras casas tyenen su puerta por donde agora se manda a la juderia çerca del postigo de las casas del señor Ruy Lopes Dávalos que sale a la juderia», AHN, Clero, San Pedro Mártir, leg. 7262. Si nous interprétons bien ce document, on entrait alors à la Juiverie dans ce secteur par un nouvel accès, ce qui laisse supposer que la poterne du palais Dávalos, depuis le XVI^e s. couvent de San Antonio (Cf. MARTÍNEZ CAVIRO, B.: *Mudéjar toledano*, pp. 245-253), était l'ancienne porte du quartier.

de judéo-convertis, qui occupent durant le XV^e s. des situations importantes tant dans l'économie marchande que dans l'administration royale ou municipale. Se développe un mouvement d'hostilité populaire à leur égard, marqué à Tolède par des épisodes importants, tels la sentence-statut de 1449, première ébauche des statuts de pureté de sang, ou les combats de rue de 1467⁷¹. C'est en partie au désir de désarmer cette hostilité de la part des Rois Catholiques, qui avaient besoin des judéo-convertis pour leur administration, que répond la création de l'Inquisition. En tout cas l'introduction de celle-ci s'accompagna d'un processus d'habilitation des judaïsants coupables de fautes légères contre la religion chrétienne. Les listes de judaïsants habilités, publiées pour Tolède et son archevêché, permettent de connaître la répartition dans la ville des judéo-convertis à la fin du XV^e s.⁷²

Elles font apparaître une présence massive des judéo-convertis dans les quartiers correspondant à la Juiverie et à son ancien *rabaḍ* extérieur de l'Alacaba, avec 310 noms pour la paroisse Santo Tomé et 235 pour celle de San Román, mais également dans la partie la plus commerçante du centre de la ville, avec 168 noms pour la paroisse de San Pedro, ancienne *ḥawma* de la Cathédrale et ancien *rabaḍ* des francs, et dans les quartiers résidentiels du Nord, avec 191 noms à San Vicente, 132 à Santa Leocadia, et leur absence presque complète des quartiers populaires et artisanaux de l'Est et du Sud, dominant le Tage, avec 19 noms à San Miguel, 2 à San Lorence, 23 à San Yuste, et dans le Faubourg du Nord, l'Arrabal, avec 4 noms seulement à Santiago.

Deux conclusions se dégagent de cette répartition:

- La vérification du fait que les judéo-convertis, en moins d'un siècle, s'étaient profondément mêlés au reste de la population, débordant largement du cadre des anciens quartiers juifs, même si l'on accepte la thèse, qui nous paraît erronée, d'une ancienne Petite Juiverie à proximité de la Cathédrale.
- Le caractère très sélectif de cette intégration, qui se fait uniquement en direction des quartiers commerçants ou de résidence aisée.

Le phénomène est apparemment le même que pour les mudéjars. Nous pensons qu'il est en réalité de nature tout à fait différente. Les mudéjars, tant qu'ils restent des musulmans, sont séparés de la société chrétienne par une barrière juridique. Ce sont, pour la presque totalité d'entre eux des gens modestes, qui se groupent à proximité de leurs protecteurs, nobles ou ecclésiastiques. Les judéo-convertis au contraire investissent la société chrétienne au

⁷¹ SICROFF, A. A.: *Les controverses des statuts de «pureté de sang» en Espagne du XV^e au XVIII^e siècle*, Paris, 1960. BENITO RUANO, E.: *Toledo en el siglo XV. Vida política*, Madrid, 1961.

⁷² CANTERA BURGOS, F., et LEÓN TELLO, P.: *Judaizantes del arzobispado de Toledo habilitados por la Inquisición en 1495 y 1497*, Madrid, 1969.

XV^e s., tendant à prendre des postes de commande, à s'allier au groupe nobiliaire dirigeant et à le pénétrer. Il est logique qu'ils s'établissent dans les quartiers dominant. La répulsion manifeste au XV^e s. entre minoritaires d'une part, quartiers populaires vieux chrétiens de l'autre, prend, dans le cas des judéo-convertis, un caractère de classe qu'elle n'a pas dans le cas des mudéjars.

3. LES GROUPES CHRETIENS: FRANCS, MOZARABES ET CASTILLANS

a) **Le Quartier des Francs** (*Rabaḍ al-Ifranġ, Vicus Francorum, Barrio de Francos, Cal de Francos*)

C'est à son propos que l'expression *d'arrabal de los Francos* utilisée par A. González Palencia dans sa traduction des documents mozarabes des XII^e et XIII^e s. est particulièrement gênante, puisqu'il s'agit de la partie la plus centrale de la ville, nullement d'un faubourg, d'un *arrabal* au sens normal du mot en espagnol.

Le *fuero* des Francs de Tolède a été concédé par Alphonse VI à une date inconnue, et le texte en a disparu. On a prétendu que, dès 1118, Alphonse VII aurait refondu en un seul les trois *fueros* accordés primitivement aux Castellans, aux mozarabes et aux Francs⁷³. Mais, en fait, l'acte de 1118 n'est qu'une concession accordant des privilèges communs aux trois catégories. C'est en effet par une confirmation datant de 1136 que l'existence du *Fuero de los Francos* nous est connue, concédant à tous les Francs de Tolède les *fueros* qu'ils avaient au temps d'Alphonse VI et de l'archevêque Bernard de Sédillac, avec un sayon propre, et l'interdiction à tout autre *merino* ou sayon d'entrer dans leur quartier «vobis omnibus Franchis de Toledo... tales foros quales habuistis in tempore mei avi regis Adefonsis et in tempore domini Bernardi toletani sedis boni archiepiscopi... et habeatis virum propium et virum sayonem... quod alter merino vel alter sayo non entrent in vestro barrio nisi vester propium quem habetis»⁷⁴.

Un document de 1276 mentionne un *alcalde* du Quartier des Francs. Il s'agit de la vente d'une maison située dans ce quartier et jouxtant une maison qui avait appartenu à doña María Domingo, femme qui fut de don James *qāḍī*

⁷³ MUÑOZ Y ROMERO, T.: *Colección de fueros municipales y cartas pueblas de los reinos de Castilla, León, Corona de Aragón y Navarra*.

⁷⁴ DEFOURNEAUX, M.: *Les Français en Espagne aux XI^e et XII^e siècles*. Paris, 1949, pp. 253-154. Voir également ALONSO, M. L.: «La perduración del Fuero Juzgo y el derecho de los Castellanos de Toledo», *AHDE* 48 (1978), pp. 335-377, et GARCÍA GALLO, A.: «Los Fueros de Toledo», *AHDE* 45 (1975), pp. 341-488. Pour ce dernier, p. 429, note 198 «en ningún lugar consta que en Toledo los francos tuvieran juez privativo». Comment concilier cela avec la mention du *qāḍī* de *Rabaḍ al-Ifranġ*?

Rabaḍ al-Ifranġ une maison de la Cathédrale et la grand-rue descendant de *Rabaḍ al-Ifranġ* vers la Cathédrale⁷⁵. On peut donc estimer que jusqu'au milieu du XIII^e s. au moins, ce Quartier des Francs a continué de former une enclave dotée d'une juridiction propre, avec son juge, qualifié de *merino* ou de *sayon* dans la confirmation de 1136, mais auquel s'attacha en arabe le terme de *qāḍī* et probablement en castillan celui d'*alcalde*.

On rencontre de fait, dans les documents des XII^e et XIII^e s., un certain nombre de Francs, reconnaissable à leurs noms ou à l'ethnique *al-Ifranġī* le Franc, qui leur est appliqué, à propos d'immeubles situés dans *Rabaḍ al-Ifranġ*. En 1134, Baudouin Goliar et sa femme Múnina achètent la moitié d'un établissement commercial situé dans la *madīna* de Tolède, dans la *ḥawma* de *Rabaḍ al-Ifranġ* à proximité de la Cathédrale. Parmi les témoins figurent deux personnages désignés comme *al-Ifranġī*. En 1139 le même couple achète un *corral* dans le même secteur appelé ici *ḥawma* de la Cathédrale⁷⁶.

Mais il convient de distinguer dans la Tolède des XII^e et XIII^e s. entre les commerçants ou artisans venus d'Outre-Pyrénées et établis dans *Rabaḍ al-Ifranġ* tels Baudouin Goliar, et des personnages beaucoup plus relevés qui font souche dans l'aristocratie locale, n'ont aucun rapport avec ce quartier, et que l'on ne qualifie jamais d'*al-Ifranġī* comme un certain Pierre de Toulouse⁷⁷, pour ne rien dire des ecclésiastiques qui colonisent la chapite cathédral comme les sièges épiscopaux au XII^e s.⁷⁸.

Les limites de *Rabaḍ al-Ifranġ* n'apparaissent jamais directement. Visiblement ce quartier n'était pas délimité par une enceinte interne à la ville, à la différence de *Rabaḍ al-Yahūd*. Il est en tout cas clair que la voie principale du Quartier des Francs était constituée par l'actuelle Calle del Comercio, unifiée sous ce nom seulement au XIX^e s., du moins son tronçon compris entre l'actuelle Place des Cuatro Calles, qui fut du XII^e au XV^e s. le siège des changeurs⁷⁹, et la hauteur de la mosquée des musulmans, que l'on a l'habitude de désigner de nos jours comme la mosquée «de las Tornerías», en direction du marché des nattiers (*sūq al-ḥaṣṣārīn, Espartería*⁸⁰). Mais il

⁷⁵ AGP 652.

⁷⁶ AGP 20 et 27. Dans le second de ses documents. Goliar doit être une erreur pour Goliar, ce qui amène à réviser l'interprétation du premier de Coliar en Goliar également.

⁷⁷ Nous établissons ailleurs les alliances et la descendance de ce «Pedro de Tolosa».

⁷⁸ HERNÁNDEZ, F. J.: «Los Mozárabes del siglo XII en la ciudad y la iglesia de Toledo», *Toletum*, 2.^a, época, 16 (1985), p. 75, parle de «la vasta red de nepotismo galicano».

⁷⁹ AGP 904, en 1190, un *mesón* au dessus des Changeurs, dans le Quartier des Francs et à proximité de la mosquée «'alā al ṣarrāyīn wa-bi-sūq al-kammādīn wa-bi-rabaḍ al-ifranġ wa-bi-maqrībat min maṣgīd al-muslimīn wa-bi-dāḥīl Tulayṭula». AGP 946, en 1204, le Souk des Changes (*sūq al-yarf*). Pour la localisation des changeurs au XV^e s., Cf. MOLÉNAT, J. P.: «Places et marchés de Tolède au Moyen Age (XII^e-XVI^e s.)», p. 48.

⁸⁰ La petite place «de la Espartería vieja» a gardé son nom jusqu'au XIX^e s. d'après PÓRRÉS, J.: *Historia de las Calles de Toledo*, éd. 1971, t. 1, p. 408.

s'étendait également sur les rues voisines qui confluent vers la place des Cuatro Calles, et d'où celle-ci tire son nom.

En tout cas, à une date qu'il est difficile de préciser, mais que l'on peut situer dans le courant de la première moitié du XIII^e s., les Francs apparaissent tout à fait assimilés. Après le milieu du XIII^e s., *Rabaḍ al-Ifranġ* perd, sans que l'on sache comment sa spécificité juridique, et si l'on continue de parler au XV^e s. de *Cal de Francos*, c'est là pure routine verbale.

Le processus d'assimilation des Francs à la majorité de la population urbaine nous paraît être passé, dans une première étape, par une «mozarabisation», au moins linguistique, ou culturelle, comme en témoigne un échange réalisé en 1192 entre la Confrérie des Francs et le chapitre cathédral. Les membres de la confrérie présents lors de l'établissement des deux documents apposent de leur main en arabe leurs noms, dont certains seulement sont identifiables comme des anthroponymes ou des toponymes français, plutôt de langue d'oc que de langue d'oïl, voire simplement romans⁸¹.

Quant aux voies de cette «mozarabisation» des Francs, elle nous paraît être fréquemment passée par le mariage avec des femmes, dont les noms, à vrai dire, pour les épouses des Francs de *Rabaḍ al-Ifranġ* ne sont pas les prénoms féminins mozarabes typiques⁸², mais évoqueraient, à la limite plus des musulmanes, que des chrétiennes. Baudouin Goliar, déjà cité, était marié en 1134-1139 avec une «Mūnīna». Alardo le Franc était uni en 1165 à une Morisquita «Muriškīta»⁸³. Pons de Bordeaux le Franc et sa femme «Malīna» vendaient en 1203 une maison située dans le Quartier des Francs⁸⁴. Robert le Franc, le pelletier, demeurant en 1216-1226 dans le Quartier des Francs, fut marié en premières noces à une femme dont le nom apparaît sous des formes fluctuantes selon les documents, comme «Rawāš», «Rawaš» ou «Rūš», «Rūhāš» ou «Rawahāš», nom énigmatique, mais qui ne peut certai-

⁸¹ AGP 801:

«wa-asmā' man ḥaḍara li-ḥaḍihi al-mu'āwaḍa min ahl al-kunfaratriya hum... wa-man sami'a min al-maḍkūrīn yanzal isma-hu bi-ḥaṭṭ yadi-hi 'inda iṭbāt al-nuṣḥatān», ce qui devient dans la traduction de González Palencia simplement «Nota de los francos que estuvieron presentes al otorgamiento de esta escritura», les noms disparaissant de même que la mention de l'apposition de ceux-ci de leur main. En ce qui concerne les noms eux-mêmes, la lecture donnée par HERNÁNDEZ, F. J.: *Los Cartularios de Toledo*, n.º 246, outre qu'elle omet également cette mention, nous paraît peu convaincante. Pour notre part nous reconnaissons seulement un Delman (écrit ailleurs «Dilmān» avec kasra), un Domenge, un Gerald, probablement un Raymund, un Pedro, un Guillem (peut-être Peignot) et son neveu («šubrīn» et non Cebrián) Esteban. Quant à ce qui paraît être des toponymes «Yaraw», «Lafbār», «Baltiyāq» (sous toute réserve), ils nous demeurèrent énigmatiques. Le second nous évoque une approximation phonétique pour Lesparre (Gironde). «Yaran» fait penser à Yarrow en Grande Bretagne.

⁸² Il en va différemment pour les femmes des personnages originaires du Nord des Pyrénées appartenant au milieu social dominant.

⁸³ AGP 75.

⁸⁴ AGP 323. Pour GONZÁLEZ PALENCIA les vendeurs sont «don Ponce de Berdú el Franco y su esposa doña Melina».

nement pas, au vu de ces variantes, être compris comme Rosa au Rose, comme le laisserait supposer la seconde forme mentionnée⁸⁵. Si nous disons que ces noms font penser à des musulmanes, peut-être des captives, c'est qu'ils ressemblent plus à des sobriquets, qu'à de véritables prénoms.

b) Mozarabes et Castellans

Parler d'une «mozarabisation» des Francs de Tolède jusque dans la première moitié du XIII^e s. c'est déjà poser le grand problème de l'histoire de la ville aux XII^e et XIII^e s. qui est de savoir quel était le groupe le plus nombreux de la population, des mozarabes ou des Castellans.

Pour les uns, tous les chrétiens de Tolède étaient mozarabes⁸⁶. Proposition insoutenable, si on la prend au pied de la lettre, car on ne s'expliquerait pas, dans ce cas, l'existence des *fueros* des Castellans et des Francs, de même que l'assimilation finale des mozarabes, tant du point de vue linguistique que religieux. Pour d'autres la preuve de la prépondérance numérique des Castellans dans la ville dès la XII^e s. réside dans le déséquilibre entre le nombre de six paroisses mozarabes et celui de vingt-trois paroisses latines⁸⁷.

Pour éclaircir la question, il nous paraît que les critères de distinction entre mozarabes et Castellans sont de plusieurs ordres, et ne coïncident pas nécessairement entre eux.

Il y a d'abord le critère juridique, les mozarabes de Tolède conservant le *Fuero Juzgo* ou droit wisigothique, par opposition au droit coutumier castillan. Cette dualité justifie la présence à la tête de la municipalité toledane de deux alcaldes, jugeant jusqu'au XIV^e s., l'un selon de *Fuero Juzgo* l'autre selon le droit castillan. C'est d'ailleurs à ce propos que le mot même de mozarabes apparaît vraiment dans l'histoire, avec la charte concédée en 1101 par Alphonse VI «ad totos Muztarabes de Tolet»⁸⁸. Selon ce critère, ce se-

⁸⁵ AGP 434, 485, 490. GONZÁLEZ PALENCIA comprend Raues, Rosa et Rohes. Le sens de Rose n'est pas exclu, mais peut-être par le détour de «ra's» désignant le bouton de rose chez Ibn al-Awwâm, Cf. DOZY, R.: *Supplément aux dictionnaires arabes*, t. 1, p. 494a.

⁸⁶ GONZÁLEZ PALENCIA, A.: *Los Mozárabes de Toledo en los siglos XII y XIII*, volume préliminaire, p. 122: «Manejando los documentos romances que se guardan hoy en el Archivo Histórico Nacional, después de leer estos documentos árabes, se saca la impresión de que las personas que intervienen en ambos grupos son las mismas. Todos los cristianos de Toledo eran mozárabes, y ya veremos cómo hasta los francos se llamaban con nombres árabes». On peut ajouter qu'il n'y a rien d'étonnant à ce que les personnes intervenant dans les deux groupes de documents soient les mêmes, car ceux des cartulaires de la cathédrale de Tolède ne sont souvent que la traduction, ou l'analyse, d'originaux arabes, conservés ou perdus.

⁸⁷ GONZÁLEZ, J.: *Re población de Castilla la Nueva*, t. 2, p. 96. Si le chiffre de six paroisses mozarabes ne fait pas problème, étant celui communément admis, nous ignorons comment il parvient à celui de vingt-trois paroisses latines pour le XX^e siècle.

⁸⁸ La leçon de MUÑOZ Y ROMERO, T.: *Colección de fueros municipales y cartas pueblas de los reinos de Castilla, León, Corona de Aragón y Navarra*, p. 360, «Muztarabes», est certaine-

raient les Castillans qui auraient été finalement absorbés à Tolède, le *Fuero Juzgo* devenant le droit général de la ville. D'après le chancelier Pedro López de Ayala, on appelait castillan à Tolède au XIV^e s. tout homme originaire d'une contrée du royaume de Castille non régie par ce *fuero* «llámase en Toledo castellano a todo aquel que es de tierra de señorío del rey de Castilla, do non se juzga por el Libro Judgo»⁸⁹. En dépit des réserves qu'il convient de faire sur une partie de ce qu'écrit le chancelier concernant le passé de la ville, il s'agit là d'une donnée de fait de son époque à laquelle on peut ajouter foi. Ce passage, s'il n'implique pas qu'ait alors cessé le régime de la personnalité des lois, établit fermement la distinction entre le Castillan, nouvellement établi dans la ville «algund vecino de la ciudad que sea Castellano é nuevamente sea alli venido por vecino» et le Mozarabe, tolédan par son père et son aïeul «el que fuere Mozárabe é vecino de padre é de abuelo de la cibdad», ce qui signifie bien que le descendant d'immigré de la troisième génération est assimilé juridiquement aux mozarabes et peut réclamer d'être jugé par l'alcalde des mozarabes, ceci pour ne rien dire du fait que cet alcalde des mozarabes a compétence exclusive en matière pénale, ce qui est une autre question.

Il y a ensuite le critère linguistique. A l'emploi de l'arabe écrit, quoique passablement abâtardi, de l'arabe dialectal hispanique et d'un hypothétique dialecte roman mozarabe⁹⁰ d'un côté, s'opposerait celui du latin et du castillan de l'autre. C'est en ce sens qu'A. González Palencia affirmait que tous les chrétiens de Tolède étaient mozarabes. Ainsi comprise, la proposition nous paraît grossièrement juste, encore qu'elle devrait être nuancée. Certains documents notent que l'acte a été expliqué aux participants dans une langue qu'ils déclarèrent comprendre, d'autres précisent en langue romane ou non-arabe (*bi-lisā'ağamī*).

Ce critère linguistique est un sujet inépuisable de polémique. On a pu en arriver à occulter le fait que les tolédans des XII^e et XIII^e s. écrivaient presque exclusivement en arabe. Ainsi pour Claudio Sánchez-Albornoz, quand Alphonse VI conquiert Tolède, il y trouva de nombreux mozarabes certaine-

ment meilleure que celle d'GONZÁLEZ PALENCIA, A.: *Los Mozárabes de Toledo en los siglos XII y XIII*, volume préliminaire, p. 118 «ad totos Mozarabes de Toletto», et d'GARCÍA GALLO, A., dans «Los Fueros de Toledo», Apendice 1, p. 459, «Mozarabes», bien que le texte de Muñoz y Romero soit évidemment déficient sur d'autres points, et que García Gallo effectue une critique des versions manuscrites existantes, l'original étant perdu. Nous disons «vraiment» pour tenir compte des deux mentions «mucaravi» et «muzarabes» relevées en León au début du XI^e s., par NEUVONEN, *Los arabismos del español en el siglo XIII*, Helsinki, 1941, p. 51-52, d'après GÓMEZ MORENO, M.: *Iglesias mozarabes. Arte español de los siglos IX a XI*, Madrid, 1919.

⁸⁹ *Crónica del rey don Pedro*, año 1, cap. 19, p. 23a.

⁹⁰ Nous avons exprimé nos doutes sur la vitalité du dialecte roman mozarabe à Tolède après 1085 dans «L'arabe à Tolède (XII^e-XV^e s.)», communication présentée au colloque *Le pluralisme linguistique dans la société médiévale* organisé par l'Université de Montréal, mai 1986, à paraître.

ment très arabisés «—aljamiados, continuaron escribiendo durante más de un siglo en caracteres arábigos su lengua romance—», mais fidèles à leurs traditions⁹¹. Il y a là au moins deux erreurs flagrantes. Outre le fait qu'ils couvrent plus de deux siècles et non pas un seul, la langue des documents mozarabes de Tolède n'est pas un *aljamiado*, une langue romane transcrite en caractères arabes, mais véritablement de l'arabe par sa structure, encore que marqué par des dialectalismes et par un certain vocabulaire roman. Après tout, cet arabe écrit à Tolède n'est peut-être pas plus éloigné de la norme de la langue que le latin employé à la même époque, y compris par la chancellerie royale. Ce qui représenterait un véritable *aljamiado*, ce sont les noms d'institutions, spécialement ecclésiastiques, et les noms propres de personne, où les anthroponymes hispaniques l'emportent assez tôt sur les noms arabes, encore que la désignation des personnes se présente jusqu'à la fin du XIII^e s. sous la forme de chaînes généalogiques.

Selon le critère religieux enfin, les mozarabes appartiendraient à des paroisses mozarabes de rite wisigothique, auxquelles ils étaient rattachés par un lien familial et non territorial, tandis que Francs et Castellans relèveraient de paroisses de rite latin pourvues d'un territoire paroissial. De ce point de vue, on ne peut manquer d'être surpris du petit nombre des paroisses mozarabes face aux paroisses latines, petit nombre relevé par Julio González.

Mais un certain nombre de remarques sont ici nécessaires. En premier lieu, les églises paroissiales mozarabes sont en majorité situées sur la périphérie urbaine, à l'exception de Santa Justa, où elles correspondent aux églises laissées au rite wisigothique après la Reconquête de la ville, parce que le culte chrétien avait continué d'y être célébré à l'époque de la domination musulmane. Elles ne sauraient donc, en bonne logique, attester que de la population mozarabe présente dans la ville en 1085, et auparavant. Et l'on ne peut pas inférer nos plus de leur répartition celle de la population mozarabe dans la ville aux lendemains de la Reconquête. Car il paraît clair que la ville a été abandonnée en 1085, ou immédiatement ensuite, par la plus grande partie de sa population musulmane. Il a donc dû se produire un desserrement de la population restée sur place, avec réoccupation par les mozarabes, comme par les nouveaux venus, des quartiers centraux, à supposer que les chrétiens présents dans la ville avant 1085 aient été cantonnés à la périphérie. Cette idée nous paraît en accord avec le caractère familial du lien rattachant les mozarabes à leurs paroisses.

Par ailleurs, bien des éléments témoignent, en premier lieu le petit nombre de documents conservés jusqu'au milieu du XII^e s., et de la faible population de la ville au lendemain de la Reconquête, et d'un important afflux de population mozarabe à Tolède dans le cours du XII^e s., particulièrement aux alentours de 1150, en concomitance avec l'arrivée des Almohades dans la

⁹¹ *La España musulmana*, 4.^a éd., Madrid, 1974, t. 2, p. 222.

Péninsule. Cet afflux de mozarabes d'Andalousie, parallèle à celui des Juifs, explique pour une part la durée du mozarabisme linguistique jusqu'à la fin du XIII^e s.⁹². Les nouveaux venus avaient connu en effet près de trois quarts de siècle d'arabisation supplémentaire par rapport aux mozarabes autochtones de Tolède. Rien ne dit que cette nouvelle strate mozarabe se soit intégrée aux anciennes paroisses mozarabes de la ville.

Quelques indices donnent plutôt à penser que ceux que nous appellerions les nouveaux mozarabes de Tolède, venus au milieu du XII^e s., ont été intégrés aux paroisses latines. On pourrait même imaginer que certaines de celles-ci ont été créées pour eux. Ainsi, parmi les toledans qui cédèrent leurs parts de Yepes à l'archevêque dans les années 1213-1214, en se référant à la charte de l'Empereur, figurent certains des principaux notables de la ville, à l'ascendance mozarabe connue, ou décelable par leurs noms. On trouve parmi eux un certain don Fernando Yuannes b.'Abd al-Malik, alias Fernando b. Yuwān b.'Abd al-Malik, dont nous avons montré ailleurs qu'il était le plus lointain ancêtre connu des comtes d'Orgaz, et qu'il se rattachait probablement à une famille mozarabe, que nous avons appelée les Beni'Abd al-Malik, venue du Sud-Est de la Péninsule dans le cours du XII^e siècle⁹³. On trouve également certains des enfants d'Esteban Illán, personnage bien connu comme étant à l'origine de la famille des ducs d'Albe. Le père de cet Esteban Illán, Illán Pérez de San Román, était *zabalmedina* (*ṣāhib al-madīna*) à Tolède en 1139: il pourrait donc appartenir à la fraction mozarabe d'origine authentiquement tolédane. Mais l'acte de donation de 1213 précise que les enfants d'Esteban Illán ont eu leurs parts de Yepes du fait d'un testateur, ou simplement d'un *de cuius* non désigné. On trouve également des membres de la famille de l'*alcaide* don Šabīb. On peut supposer que certains de ces mozarabes étaient les descendants des membres du *concejo* de San Nicolás à qui Alphonse VII avait donné Yepes. Par conséquent, ils se seraient intégrés à cette paroisse latine, qui par ailleurs apparaît dans les documents en 1146, soit à l'époque de l'émigration vers Tolède des mozarabes d'Andalousie et du Maroc. Don Šabīb, qui n'était pas encore *alcaide*, apparaîtrait quant à lui à Tolède dès 1129⁹⁴. Mais il fixa sa résidence urbaine dans un autre secteur de

⁹² MOLÉNAT, J. P.: «Le milieu des notaires de l'arabe. La société tolédane des XII^e et XIII^e siècles, comme arrière-plan de l'œuvre des traducteurs», communication présentée au colloque «Tolède, 1085-1985» organisé par l'Université de Haute-Alsace, Mulhouse, 18-20 décembre 1985, à paraître, et «Note sur les traducteurs de Tolède» à paraître dans le Bulletin du Centre d'Etudes Arabes de l'Institut National des Langues et Civilisations Orientales (Paris).

⁹³ MOLÉNAT, J. P.: «Des Beni'Abd al-Malik aux Comtes d'Orgaz: le lignage de Gonzalo Ruiz de Toledo», communication présentée au Colloque *IX Centenario de la Reconquista de Toledo*, Tolède, mai 1985, à paraître.

⁹⁴ Le 15 août 1129, Šabīb b'Abd al-Rahmān b'Abd al-Rahmān souscrit en arabe le testament de Julián, prêtre de l'église San Andrés de Tolède, selon la lecture de HERNÁNDEZ, F. J.: *Los Cartularios de Toledo*, num. 30. En 1147, «don Sebib», AHN, Calatrava, carp. 455/3 P. En 1155, l'«alcayde Sibibi» confirme un privilège d'Alphonse VII accordé à Tolède, MUÑOZ Y

la ville que celui de l'église San Nicolás, dans la ruelle appelée ensuite *l'adarve de l'alcaide don Šabīb (darb al-qāyid dūn Šabīb)*, à proximité de la Cathédrale.

Parmi les membres de la *colación* de San Vicente, bénéficiaires de la donation de Yegros en 1150, une partie importante porte des noms incontestablement mozarabes, bien qu'il ne soit pas toujours aisé de restituer l'élément arabe de leurs noms, tels Sebastian Abulheit, Iben Muskek, Dominico Iben Ezed, Justus Heir, Abozicrianmander, Iben Gabdirazac, Iustus Iben Zaged, Gabdilmeh, Barboroi Iben Hudeis, Petro Albacal, Abozicri, Tome Abiahia, Iohannes Iben Melende, Zet Minor, Andres Iben Girit, Iben Bazo, selon les lectures de l'éditeur du document.

D'ailleurs, la question des paroisses mozarabes et des paroisses latines à Tolède est d'une obscurité remarquable. Ce qu'on a écrit à ce propos paraît plus fondé sur une tradition indéfiniment reprise que sur des documents. Les historiens tolédans du XVI^e s., après avoir répété le récit de Jiménez de Rada sur l'adoption en Castille du rite romano-gallican⁹⁵, en paraissant le situer comme celui-ci après la reconquête de Tolède, ajoutent, pour l'un que «depuis lors on utilise en Espagne l'office romain, bien que, par la volonté du roi (Alphonse VI) restèrent dans cette ville les six églises que nous avons dites, que les Mores y avaient laissées, en mémoire du fait que ceux-ci les avaient laissées aux chrétiens au temps où la ville vint à leur pouvoir. Dans ces églises on utilise encore aujourd'hui (au XVI^e s.) l'office mozarabe et elles ont leurs curés et leurs paroissiens mozarabes. Et parce que cet office était de nos jours presque perdu, le Cardinal Francisco Ximénez (Cisneros) établit dans une chapelle qu'il édifia dans la Cathédrale treize chapelains qui utilisent cet office dans la messe et dans tous les autres offices divins» («y desde entonces se usa en España el oficio Romano, aunque por voluntad del rey, quedaron en esta cibdad las seys yglesias que auemos dicho (que los Moros dexaron en ella) en memoria que ellos dexaron las mismas a los christianos al tiempo que esta cibdad vino a su poder, en las quales el dicho oficio Muçarabe se usa hasta oy, donde ay sus curas y parrochianos muçarabes; y porque este antiguo y deuoto oficio estaua en nuestros días casi perdido, el reuerendissimo Cardenal don fray Francisco Ximenez, arçobispo de Toledo, puso en una Capilla desta santa yglesia que el hizo edificar trece capellanes, con uno mayor, que usan este oficio Muçarabe en las misas y en todos los otros oficios diuinos») ⁹⁶. Quant à l'autre, il prétend que le roi Alphonse VI et ses

ROMERO, T.: *Colección de fueros municipales y cartas pueblas de los reinos de Castilla, León, Corona de Aragón y Navarra*, p. 379. En 1156 «al-qāyid dūn Šabīb b'Abd al-Rahmān», AGP 1013. En 1160, il vend une maison, sa femme doña «Balansiya» approuve, son fils Micael b. Šabīb b.'Abd al-Rahmān est témoin et il signe lui même «wa-anā Šabīb b'Abd al-Rahmān b'Abd al-Rahmān...», AGP 63. En 1178, il est déjà décédé, AGP 141.

⁹⁵ *De rebus Hispaniae*, lib. VI, cap. XXV, éd. Lorenzana, Madrid, 1793, pp. 138-139.

⁹⁶ ALCOCER, P. DE: *Hystoria o descripcion de la Imperial cibdad de Toledo*. Tolède 1554, réimp. facsimilé Tolède 1973, f° 56, r° v°, sous le chapitre «De como el arçobispo don Bernardo

ministres auraient interprété ainsi le miracle précédemment relaté para lui, qu'à Tolède on userait toujours de l'office toledan, qui était demeuré dans le feu, dans les six paroisses anciennes dites mozarabes et que l'office romain, qui avait sauté hors du feu serait utilisé dans les autres paroisses de la ville et dans tout le royaume: «El Rey y sus ministros dauan al milagro esta declaración o interpretación, que en Toledo se usasse siempre del oficio Toledano, que es el que se quedó dentro del fuego, en las seys parrochias antiguas, que se llaman Muzarabes, y el Romano que saltó fuera del fuego, se usasse en las demas parrochias della, y de todo el reyno»⁹⁷. Récit évidemment légendaire et controuvé, puisque l'on sait que l'adoption du rite romano-gallican en Castille remontant à 1080, est de cinq années antérieures à la prise de la ville⁹⁸. Les historiens plus récents n'apportent aucune précision sur la question⁹⁹.

Si l'on admet que les nouveaux mozarabes arrivés au milieu du XII^e siècle n'ont pas été admis à bénéficier du droit reconnu aux mozarabes autochtones de conserver leur rite traditionnel dans leurs paroisses propres, on comprend les conflits surgis entre eux et l'archevêque Raymond de Tolède, dont témoigne une bulle non datée du pape Eugène III¹⁰⁰. Mais on résout également, si l'on prend en compte la faiblesse que nous supposons du peuplement mozarabe ancien, et l'importance de l'apport nouveau, la contradiction entre le rôle prépondérant du fait mozarabe à Tolède, reflété dans la durée du mo-

celebro concilio en esta sancta yglesia, en que se hizo la dedicacion della y se quito el oficio Muçarabe».

⁹⁷ PISA, F. DE: *Descripción de la imperial ciudad de Toledo. Primera parte*. Tolède 1605, réimp. facsimilé, Tolède, 1974, p. 155.

⁹⁸ DEFORNEAUX, M.: *Les Français en Espagne aux XI^e et XII^e siècles*, Paris, 1949, p. 32.

⁹⁹ SIMONET, F. J.: *Historia de los Mozárabes de España*, Madrid, 1897-1903, réimp., 4 vol., Madrid, 1983, p. 673 et suivantes, nomme seulement les six paroisses mozarabes de Tolède. On ne trouve rien sur la question dans GONZÁLEZ PALENCIA, A.: *Los Mozárabes de Toledo en los siglos XII y XIII*, vol. prel., p. 117 et suivantes, ni dans RIVERA RECIO, J. F.: *La Iglesia de Toledo en el siglo XII*, t. 1, Rome, 1966, et t. 2, Tolède, 1976, qui consacre pourtant des développements aux églises paroissiales de la ville, t. 1, pp. 87-96, où il compte six paroisses mozarabes et vingt latines, et à l'implantation de la liturgie romaine, t. 2, p. 313. GONZÁLEZ, R.: «El arcediano Joffré de Loaysa y las parroquias urbanas de Toledo en 1330», dans *Historia Mozárabe. Ponencias y comunicaciones presentadas al I Congreso Internacional de Estudios Mozárabes, Toledo, 1975*, pp. 91-148, compte également vingt paroisses latines et six mozarabes. HERNÁNDEZ, F. J.: «Los Mozárabes del siglo XII en la ciudad y la iglesia de Toledo», p. 78, renvoie aux travaux de RIVERA RECIO, J. F., et GONZÁLEZ, R.

¹⁰⁰ «... Significatum nobis est quod quidam qui muzarabes nuncupantur uenerabili fratri nostro archiepiscopo toletano obedientiam denegantes... in sacramentis missarum et aliis diuinis officiis tonsura quoque clericali uestimentis suam antiquam consuetudinem consequentes ab Apostolica Sede diuersa sentire presumant», citée par RIVERA RECIO, J. F.: *La Iglesia de Toledo en el siglo XII*, vol. 1, Rome, 1966, p. 209, qui met le conflit en rapport avec l'arrivée des mozarabes d'Andalousie. GONZÁLEZ PALENCIA, A.: «Noticias sobre don Raimundo», dans *Moros y Cristianos en España Medieval*, Barcelone, 1945, pp. 158-159, indique seulement que la bulle se situe entre 1145 et 1153, années du pontificat d'Eugène III. Pour PASTOR DE TOGNERI, R.: *Del Islam al cristianismo*, Barcelone, 1975, pp. 116-117, les nouveaux venus atisaient un conflit préexistant entre le clergé mozarabe et le clergé romain.

zarabisme linguistique et dans le triomphe du *Fuero Juzgo* et la faiblesse du mozarabisme religieux, manifestée dans le petit nombre des paroisses de ce rite, et leur état de dépeuplement aux XV^e et XVI^e siècles.

Paroisses et jurados au XV^e s.

Tolède fut la dernière ville de la Couronne de Castille à adopter pour son gouvernement municipal le système des *regidores* perpétuels, à nomination royale, généralisé dans le royaume depuis Alphonse XI, dans la première moitié du XIV^e s. Jean II, par la réforme municipale de 1422, adjoignit à ces *regidores* un collège de *jurados* censés représenter la population urbaine, sur le modèle de celui qui fonctionnait à Séville. Ces *jurados* étaient à l'origine au nombre de deux par paroisse, ou *colación*, mais la liste initiale, les *jurados* ayant été dès l'origine à la nomination royale, mais avec, semble-t-il l'approbation des habitants des paroisses concernées, ne comporte que dix-huit paroisses, toutes latines, avec trente-six *jurados*. Ces chiffres devaient, après avoir connu une sérieuse inflation durant le XV^e s., être réduits et stabilisés au temps des Rois Catholiques à quarante-deux *jurados* correspondant aux vingt et une paroisses latines¹⁰¹.

Il est donc clair que l'on est en présence au XV^e s. de paroisses civiles, subdivisions de l'administration municipale, ne coïncidant pas exactement avec les paroisses religieuses. Le chiffre de celles-ci paraît en effet à peu près définitivement fixé dès le XII^e siècle¹⁰². Par ailleurs les quelques mozarabes

¹⁰¹ ALCOCER, P. DE: *Hystoria o descripcion de la Imperial cibdad de Toledo*, Tolède, 1554, réimp. facsimilé, Tolède, 1973, f° 78, v°. La liste de ces paroisses: 1. San Pedro, 2. San Román, 3. Santa Leocadia, 4. Santo Tomé, 5. San Salvador, 6. San Cristóbal, 7. San Bartolomé de Sansoles, 8. San Vicente, 9. San Antolin, 10. San Andrés, 11. San Lorenzo, 12. San Justo, 13. San Miguel, 14. La Magdalena, 15. San Ginés, 16. San Juan Bautista, 17. San Nicolás, 18. Santiago, pour la liste de 1421; 19. San Isidro, 20. San Martín, 21. San Cebrián, pour celles ultérieurement ajoutées.

¹⁰² Il convient d'ajouter à la liste des paroisses donnée par RIVERA RECIO, J. F., et GONZÁLVIZ, R. au moins la plus centrale, celle appelée au XV^e s. de San Pedro «de las Cuatro Calles» et logée dans la Cathédrale. Son absence au XII^e s. nous paraît hautement invraisemblable, comme le montre la localisation si fréquente «bīhawmat al-qā'ida», parfois rendue par «in parrochia Sancte Marie» et s'expliquerait chez les auteurs modernes par l'ambiguïté de l'espagnol *parroquia* «paroisse» ou «église paroissiale». GONZÁLVIZ, R.: «El arcediano Joffré de Loaysa», p. 102, montre que le grand chapelain de la cathédrale exerçait au XIV^e s. la cure des âmes dans la zone des Cuatro Calles. L'absence de celle de San Martín est plus inexplicable. L'explication proposée par GONZÁLVIZ, R., à la création de cette paroisse, c'est à dire l'absence d'église paroissiale dans le quartier habité par les juifs avant leur expulsion, et qui la situe par conséquent au plus tôt dans les toutes dernières années du XV^e s., nous paraît peu convaincante, car les plans des paroisses de Tolède donnés par PORRES, J.: *Historia de las calles de Toledo*, montre que le territoire exigü de celle de San Martín mordait à peine sur ce qui avait été la Juiverie enclose, presque entièrement contenue dans celui de Santo Tomé. Il convient par contre de retrancher celle d'Omnium Sanctorum, la seule à avoir ensuite disparu. Nous trouvons pourtant

qui restaient affiliés au XV^e siècle à leurs paroisses religieuses traditionnelles, dépourvues de territoire paroissial, devaient logiquement relever de la paroisse civile de leur lieu d'habitation.

Mais il se présente ici une série de difficultés. Tout d'abord, on rencontre au XV^e siècle, un certain nombre de localisations dans des *colaciones* d'églises mozarabes, ce qui paraît en contradiction avec l'affirmation traditionnelle, selon laquelle les paroissiens de ces églises leur étaient rattachés par un lien familial et non territorial. Mais comme ces formulations sont relativement rares, on pourrait les interpréter comme des lapsus de la part du notaire, à la place de celles infiniment plus fréquentes «près de telle église (mozarabe), dans la paroisse (*colación*) de telle église (latine)». Nous en avons relevé une seule mention pour San Marcos, le chapitre cathédral baillant en 1418 une maison située «en la collaçion de Sant Marcos», alors que l'on dit en général «çerca de la eglesia de Sant Marcos»¹⁰³. Pour San Sebastián, les mentions de la *colación* sont plus nombreuses¹⁰⁴, mais on dit plus fréquemment «en la collaçion de la eglesia de Sant Soles, çerca de la eglesia de Sant Sauastian»¹⁰⁵. Il existe pour San Lucas des mentions de la *colación*¹⁰⁶, mais on situe plus fréquemment «en la collaçion de la yglesia de Sant Yuste... çerca de la yglesia de Sant Lucas»¹⁰⁷. De même pour Santo Torcuato (ou San Torcaz), les localisations «a la collaçion de Sant Orcad»¹⁰⁸ sont moins fréquentes que «collaçion de Sant Soles, çerca de Sant Orcad»¹⁰⁹. Pour Santa Eulalia, nous avons une seule mention au XV^e s. de l'église de Santa Olalla¹¹⁰. Par contre, pour Santa Justa, les mentions de la «collaçion de Santa Yusta» ne sont pas rares¹¹¹, encore qu'on localise plus fréquemment

des mentions de l'église et de la «collaçion de Todos Santos» au XV^e siècle. En 1415, le Chapitre cathédral baille une maison située «a la collaçion de Todos Santos» et jouxtant «la dicha eglesia de Todos Santos» (OF 1077, f° 5 v°). En 1424, une importante maison, donnée en gage pour un prêt de 400 *doblas* d'or, est située en la «collaçion de la eglesia de Todos Santos» (AHN, Clero, leg. 7332). Les mentions de cette paroisse disparaissent ensuite, et elle semble avoir été annexée à celle de San Salvador, ou de San Román. PORRES MARTÍN-CLETO, J.: *Historia de las calles de Toledo*, première éd., Tolède, 1971, t. 2, p. 366, inclut cette église de Todos Santos parmi les paroisses mozarabes, en se référant à Jiménez de Rada. Au contraire GONZÁLEZ, R.: «El arcediano Joffré de Loaysa», p. 103, considère Todos Santos comme une septième paroisse mozarabe de création tardive, postérieure à la fin du XIV^e s., implantée dans une ancienne église latine.

¹⁰³ OF 1077 f° 192 r°.

¹⁰⁴ En 1419, OF 1079 f° 3; 1421, OF 1080, f° 1; 1465, OF 1278, f° 59 v°.

¹⁰⁵ Par exemple en 1431, AHN, Clero, carp. 2945/4.

¹⁰⁶ En 1417, OF 1076, f° 36; 1444, OF 1087, f° 258 r°.

¹⁰⁷ Ainsi en 1474, CT E 8 H 1.15.

¹⁰⁸ En 1394, OF 1069, f° 179.

¹⁰⁹ En 1432, OF 1085, f° 35 r°.

¹¹⁰ En 1461, une maison située dans la «collaçion de San Roman», et jouxtant «de la parte de abajo con la eglesia de Santolalla», AHS, M-22 f° 111.

¹¹¹ En 1392, OF 1069, f° 148; 1398, OF 1071, f° 55 v°; 1417, OF 1077, f° 137 r°; 1430, OF 1084, f° 94; 1434, OF 1085, f° 124 v°.

«cerca de la eglesia de Santa Yusta»¹¹², et surtout à la fin du XV^e s. «cerca de Santa Yusta, en la collaçion de Sant Gines»¹¹³.

Plus troublante serait la mention, encore plus exceptionnelle, d'un *jurado* d'une paroisse mozarabe¹¹⁴. Mais si l'on admet que les *jurados* correspondent à des paroisses civiles ne coïncidant pas exactement avec les paroisses religieuses, compte-tenu du fait que l'on sait qu'il y a eu une inflation du nombre des *jurados* entre 1422 et le temps des Rois Catholiques, on peut supposer la création éphémère de paroisses civiles, avec *jurados*, portant le nom d'une église mozarabe, mais ne correspondant pas au territoire d'une paroisse religieuse.

L'existence de paroisses civiles au XV^e s., amène à remettre en question le sens que nous avons attribué plus haut termes *al-ġamā'a*, *concilium* et *concejo* utilisés au XIII^e s. Plus exactement, puisque les emplois dans lesquels nous les avons rencontrés relevaient d'aspects civils et non religieux de la paroisse, ne pourrait-il pas s'agir déjà de paroisses civiles éventuellement distinctes des paroisses religieuses? Les mozarabes que nous avons vus intégrés dès le milieu du XII^e s. dans des paroisses latines, n'auraient-ils pas pu relever, au religieux, de paroisses mozarabes? Cela nous paraît, à la rigueur, possible, encore que peu vraisemblable. Même en admettant qu'il en ait été ainsi, il semble que cela change peu de chose sur le fond. L'essentiel demeure que l'élément numériquement prépondérant dans la population de la ville aux XII^e et XIII^e siècles a dû être l'élément mozarabe, qui, dans le processus de fusion commencé très tôt avec l'autre élément majoritaire de la ville, les castillans, sur la base de l'absence de séparation spatiale en quartiers distincts, donné pendant longtemps le ton dans la ville¹¹⁵.

¹¹² En 1402, OF 1071, f° 100 v.º.

¹¹³ En 1485, OF 1285, f° 62 v.º.

¹¹⁴ Le 23 mai 1480, le *jurado* Alfonso de Cáceres est transféré à la paroisse San Yuste, alors qu'il était antérieurement à Santa Olalla, parce qu'il a sa maison et habite paroisse San Yuste. AMT, Livre d'actes et de comptes des *jurados* XV^e-XVI^e s., sans f.º

¹¹⁵ Abréviations utilisées:

ADF, Archives des ducs de Frias (Montemayor, Córdoba).

AHN, *Archivo Histórico Nacional* (Madrid).

AHPT, *Archivo Histórico Provincial de Toledo*.

AHS, *Academia de la Historia* (Madrid), collection Salazar y Castro.

ASC, Archives du couvent de San Clemente (Tolède).

AMT, Archives Municipales de Tolède.

CT, Archives du Chapitre cathédral de Tolède.

OF, Archives *Obra y Fabrica* de la cathédrale de Tolède.